

Avec le budget participatif, l'imagination est au pouvoir

Inspiré par le Forum social de Porto Alegre en 2002, le modèle a eu un peu de mal à s'installer chez nous. Désormais, de nombreuses communes y ont recours pour associer la population à l'action publique. L'heure d'un bilan.

ÉRIC DEFFET

C'est le printemps des budgets participatifs communaux ! Pas une semaine, pas un jour sans que remonte jusqu'à nous l'annonce d'un appel à projets, la désignation de dossiers lauréats ou la mise en route de chantiers de proximité suggérés par des habitants.

En Wallonie, le phénomène est largement répandu après avoir balbutié et même échoué dans certains cas. Selon l'Union des villes et communes, une entité sur trois au moins a désormais recours à ce dispositif, des plus grandes aux plus petites comme Brunehaut, Aubange ou Baelen, au hasard. Et Bruxelles n'est pas en reste : Ixelles, Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem ou Bruxelles-Ville ont franchi le pas, entre autres.

Les budgets participatifs sont apparus en Belgique en 2002, dans la foulée du Forum social mondial de Porto Alegre. Dès 1989, cette grande ville du Brésil avait mis en place un modèle de participation citoyenne par quartiers. Il a fait école un peu partout dans le monde, jusqu'à nos régions.

Les configurations sont variables d'une entité à l'autre selon la volonté des acteurs politiques locaux. Souvent aussi l'expérience du budget participatif s'inscrit dans une démarche plus large visant à renouer les liens entre la population et ses élus : comités de quartiers, conseils consultatifs, consultations populaires... A Liège, la réflexion se mène dans le cadre du projet de ville. A Charleroi, le CPAS est impliqué.

Un principe et des variantes

Un principe démocratique est partagé par toutes les expériences : au bout du compte, le pouvoir décisionnel doit rester dans la main des élus, la démocratie représentative reste la clé de voûte du système. Pour le reste, le bud-

get participatif repose sur un principe simple : la Ville ou la commune réserve une partie de ses moyens financiers à des projets portés et défendus directement par les habitants, et gérés par eux ou avec eux, idéalement. Les montants réservés sont très variables en fonction de la taille de la commune et de ses moyens financiers.

Un exemple ? Namur en pleine actualité : les habitants ont jusqu'au 22 mai pour se prononcer sur le financement de 21 projets retenus pour l'exercice 2022. Le budget disponible est conséquent : 330.000 euros. L'organisation est à la mesure de l'ambition : les plus de 16 ans peuvent voter par voie informatique, par téléphone ou via un bulletin papier disponible notamment dans des commerces ou des maisons de quartier.

Dans la capitale wallonne, le vote citoyen compte pour la moitié des points, le solde étant de la responsabilité d'un jury. Le choix est très large. Dans le fascicule distribué par la Ville, il est question de la création d'un potager partagé à Bouge, de l'installation de panneaux didactiques au bois de la Flache à Flawinne ou de ruches à Vedrin. On est clairement dans l'air du temps : la nature, les circuits courts, la biodiversité.

Les configurations sont variables d'une entité à l'autre selon la volonté des acteurs politiques locaux

Mais des propositions sont d'un autre ordre : la mutualisation des ressources matérielles, la mobilité des personnes âgées grâce à des triporteurs ou encore l'implantation d'une œuvre artistique « gigantesque » sur un terrain de basket en plein air... L'imagination et l'envie des habitants, des comités ou des associations sont sans limite.

La preuve à La Louvière où le processus vient de déboucher pour la deuxième fois sur la désignation de cinq projets citoyens qui seront financés par la Ville pour un total de 25.000 euros : fleurs et nichoirs au quartier Warocqué, fleurs et bancs à la cité Leburton de Maurage, circuits de randonnées à Besonrioux, verger et espace convivial à l'ancien charbonnage Saint-Jean, week-end festif à Boussoit...

A Mons, les projets retenus en 2021 étaient du même acabit : hôtels à in-

sectes, aménagement du parc Sainte-Henriette à Flénu mais aussi, plus original, récupération des eaux de pluie en faveur de jardins partagés... Le chef-lieu du Hainaut a remis ça en 2022. Le budget a été revu à la hausse, de 135.000 à 200.000 euros. La sélection est en cours. Les étudiants, très nombreux dans la ville universitaire, ont pu cette fois proposer des projets...

A Brunehaut, en Wallonie picarde, le budget participatif est une réalité depuis 2018 dans le cadre du plan communal de développement rural. Résultat : un rond-point plus sympa à Ronzy ou un terrain de pétanque à Hollain... La cuvée 2022 portera sur neuf autres dossiers. On pourrait multiplier les exemples à l'infini...

Lutter contre le « il n'y a qu'à »

Mais quel intérêt, au fond ? L'amélioration du cadre de vie, la plupart du temps, et ce n'est pas rien. Pour l'Union des villes et communes de Wallonie, un des mérites des budgets participatifs est « pédagogique » : « La démarche permet une meilleure compréhension par les citoyens des contraintes liées aux projets et à la gestion communale. » Après avoir confronté une idée aux réalités financières, juridiques ou administratives, c'est souvent le fin du « il n'y a qu'à... » dans le chef des habitants concernés.

A condition toutefois pour l'autorité communale de jouer le jeu jusqu'au bout en associant les citoyens à tout le processus de coconstruction des dossiers, ce qui n'est pas toujours le cas : « Cela demande un engagement important des services communaux. Un exercice de vulgarisation doit accompagner la démarche. Les élus et techniciens doivent accepter de s'ouvrir à l'expertise citoyenne, et la perte relative de contrôle qui l'accompagne », souligne l'Union.

Autre revers à la médaille : les personnes qui s'impliquent sont « un peu toujours les mêmes », souligne un élu, des citoyens actifs dans le monde associatif, des retraités qui ont du temps, des militants environnementalistes, et peu de citoyens lambda en définitive.

A Bruxelles, cet exercice de démocratie directe a été inscrit dans la législation par Bernard Clerfayt, le ministre des Pouvoirs locaux, pour baliser les pratiques. Une réflexion législative est aussi en cours chez Christophe Collignon, côté wallon. En Wallonie, le plan de relance prévoit un montant de 3,6 millions pour soutenir les budgets participatifs locaux.

Thuin « Une connaissance fine des réalités de terrain »

ENTRETIEN

E.D.

Vingt ans que cela dure ! La Ville de Thuin figure parmi les pionnières wallonnes en matière de budget participatif et de participation citoyenne. Lorsqu'il était bourgmestre, Paul Furlan (PS) a mis en place un dispositif dont Marie-Eve Van Laethem (PS) loue aujourd'hui les mérites depuis son bureau de l'hôtel de ville.

Comment s'organise la participation citoyenne à Thuin ?

Au début des années 2000, dans l'esprit du Forum de Porto Alegre, nous avons décidé de créer un échecinet de la citoyenneté. Nous avons divisé le territoire de la commune en dix-huit quartiers, de manière un peu empirique. Mais cela a bien fonctionné. Depuis lors chaque quartier élit un représentant et son suppléant tous les trois ans. Ce sont souvent des personnalités populaires dans leur quartier ou des « sages ». En tout cas, des gens qui discutent avec le voisinage. Deux fois par an, ces délégués se réunissent au sein du conseil des quartiers qui choisit les projets à financer via le budget participatif.

Quel montant Thuin consacre-t-elle à cette initiative ?

Au début, l'effort était très modeste : 5.000 euros à peine... Cela s'est vite avéré insuffisant. Aujourd'hui, après l'épisode du covid, nous en revenons à un budget annuel de 100.000 euros.

De quoi financer de nombreuses initiatives souhaitées par les habitants ?

Au conseil des quartiers, les représentants relaient les demandes des habitants. Les services communaux ont la mission de les étudier afin de garantir leur faisabilité ou leur légalité. Les délégués élus débattent et votent en faveur des projets retenus. Avec 100.000 euros par an, il y a de quoi faire ! D'ailleurs, aucun projet venant des citoyens n'a jamais été abandonné pour des raisons budgétaires. Si on y renonce, c'est pour un problème technique ou car il s'agit d'une compétence qui échappe à la commune.

Au-delà de la participation citoyenne, quel est l'avantage d'un tel dispositif pour les élus ?

La qualité du contact avec les habitants. Une fois par an, le collège communal se rend lui-même dans les dix-huit quartiers de la ville, à l'écoute des citoyens. Beaucoup de choses remontent alors vers nous. Nous avons ainsi une connaissance très fine du terrain. La participation citoyenne et le budget participatif mettent l'accent sur les priorités des gens. In fine, ce processus a une influence directe sur toutes nos politiques.

PODCAST



Vingt ans de budgets participatifs dans les communes : est-ce que ça marche ? Un podcast de Pierre Fagnart.



Les budgets participatifs ont déjà permis de créer de nombreux potagers collectifs. Et ce n'est pas fini ! © MICHEL TONNEAU.